

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2124

18 août 2015

SOMMAIRE

Beni Stabili Hotel S.à r.l.	101912	MMServices S.à r.l.	101910
Blagnac Investments S.à r.l.	101952	Mondorf Investments S.A.	101909
Bluestar Elkem Solar Co. Ltd. S.à.r.l.	101906	Morote S.A., SPF	101911
Bobati S.à r.l.	101927	Morrison Holdings S.A.	101910
Borgo Luxembourg S.à r.l.	101912	Mount Echo Holdings S.A.	101910
City RE 29 S.à r.l.	101906	MP & Silva Holding S.A.	101913
City RE 30 S.à r.l.	101906	Multimedia Global Finance S.A.	101909
Emerging Markets Taxi Holding S.à r.l.	101917	MUM Management S.A.	101909
European Global Acceptance	101927	NBIM Antoine CHF S.à r.l.	101909
Fairtrade Access Fund S.A., SICAV-SIF	101947	Neptune Finance Partner S.à r.l.	101911
Foresight VCT (Lux) 2 S.à r.l.	101906	Nuadi Holdings S.à r.l.	101913
Four Properties S.A.	101912	Nuclobel Topco 1 S.à.r.l.	101913
GGO Rossmarkt S.à r.l.	101912	Omega S.A.	101908
GIB Group International	101911	Regus Group	101914
Goodman Candy Logistics (Lux) S.C.Sp.	101915	REM624	101950
Goossens Transport Express	101908	Sofinimmo S.A.	101907
Grating S,à r.l.	101908	Starmaker S.A. - SPF	101907
GTPE Invest S.A.	101908	St.Quadrat	101907
HL Investments S.A.	101944	Stratodev S.à r.l.	101907
LFPI Mezzanine S.C.A. SICAR	101908	Suez Energy International Luxembourg S.A.	101906
M2010 Luxembourg S.A.	101911	Symbol Holdco C-T S.à r.l.	101932
Mahe S.A.	101913	Umbrella Noel	101914
Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR	101907	Vaneriaux S.A.	101952

City RE 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 183.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094166/9.

(150104157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

City RE 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 183.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094167/9.

(150104156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Bluestar Elkem Solar Co. Ltd. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 193.251.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094116/10.

(150104617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Suez Energy International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 97.959.

Le Bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Florence PONCELET

Administrateur

Référence de publication: 2015095659/11.

(150105294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Foresight VCT (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 161.412.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil de Gérance de la Société en date du 15 juin 2015

Il est à noter que le siège de la Société se trouve désormais au 68/70, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015095165/14.

(150105588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Sofinimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 90.402.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015095638/9.
(150105546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

St.Quadrat, Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler.
R.C.S. Luxembourg B 48.055.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2015095646/10.
(150105915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Stratodev S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 59, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 93.820.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2015095657/10.
(150105505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Starmaker S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 38.386.

RECTIFICATIF

Cette mention vient modifier le bilan au 31 décembre 2010, enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 19 mars 2014 sous la référence L140046356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015095650/12.
(150105548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 178.903.

EXTRAIT

Il résulte que le siège social du Gérant unique a été transféré au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Luxembourg, le 19 juin 2015.
Pour extrait conforme
Un mandataire
Référence de publication: 2015096170/13.
(150106787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Goossens Transport Express, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9834 Holzthum, 31, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 108.750.

—
Les comptes annuels au 28/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015096060/9.

(150106928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Grating S,à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiwampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 167.517.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015096061/10.

(150106253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

GTPE Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 168.474.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015096062/10.

(150106249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

LFPI Mezzanine S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.327.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LFPI MEZZANINE S.C.A. SICAR

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015096147/12.

(150106449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Omega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 92.837.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire reportée du 11 juin 2015

L'assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes actuel Fiduciaire Générale de Marnach, la société FGN-BDO SA, RCS Luxembourg B 92.717, domiciliée au 3, place Guillaume, L-9237 Diekirch. Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015102496/13.

(150112123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

MUM Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R.C.S. Luxembourg B 97.932.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015102463/9.

(150111914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Multimedia Global Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 69.812.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015102462/11.

(150112528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Mondorf Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 45.024.

Le bilan au 30.11.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015102457/14.

(150111265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

NBIM Antoine CHF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 1.518.534,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 172.489.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 juin 2015, que les décisions suivantes ont été prises:

- Nommer M. Morten Kampli, Head of Real Estate Investment Europe, né le 8 mai 1975 à Bærum, Norvège, ayant son adresse professionnelle au Bankplassen 2, N-0107 Oslo, Norvège, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Reconnaître que le conseil de gérance de la Société est dès lors constitué de:

* M. Per Arne Eriksen;

* M. Rupert Robinson;

* M. Morten Kampli.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015102472/20.

(150111901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Morrison Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 116.264.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 20 février 2015 que:

1. Monsieur Abdullah HASNAWI, administrateur de la société a été révoqué de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

2. Madame Anny APOCHIAN ep. ARA AGOPIAN, demeurant à Biyakout, Principal Road, Nicolas Lebbos Building, 2nd Floor, Beyrouth (Liban) a été nommée aux fonctions d'administrateur de la société.

Le mandat d'administrateur de Madame Anny APOCHIAN ep. ARA AGOPIAN prendra fin lors de l'assemblée générale de la société qui se tiendra en 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015102459/17.

(150111964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

MMServices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 323, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 190.820.

Extrait de la décision des associés adoptée le 15 juin 2015

Conformément à la cession de parts sociales du 15 juin 2015, Andrea KRUSIC, demeurant à L-2451 Luxembourg; 1 rue Gioacchino a vendu 100 parts sociales détenues dans la Société à Milan KRUSIC, demeurant à L-7248 Bereldange; 26 rue Michel Rodange.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouveau associé unique Milan KRUSIC et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

MMSERVICES SARL

Représenté par Milan KRUSIC

Associé unique / gérant

Référence de publication: 2015102455/18.

(150111304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Mount Echo Holdings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 135.045.

1. Le siège social de la société Mount Echo Holdings S.A. société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 135045, au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg est dénoncé avec effet au 16 Juin 2015.

2. Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

Société domiciliée:

Mount Echo Holdings S.A. société anonyme

58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 135045

et Domiciliataire:

Maitland Luxembourg S.A., société anonyme

58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 13 583

est terminé à partir du 16 Juin 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015102460/19.

(150111729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Neptune Finance Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Franz-Josef Glauben / Magnus von Schéele.

Référence de publication: 2015102469/10.

(150111210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Morote S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOROTE S.A., SPF

Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015102458/12.

(150111655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

M2010 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 151.689.

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°762 du
13 avril 2010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015102465/15.

(150111974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

GIB Group International, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 19.544.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2015

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Joseph WINANDY en qualité de délégué à la gestion journalière
avec effet au 31 décembre 2014.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de reconduire les mandats d'administrateurs de Messieurs WINANDY et DELLOYE
et DEJONGHE, ainsi que le mandat de la société INTERAUDIT. Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée
Générale statutaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Pour avis sincère et conforme

Marie-Claire CASTELLUCCI

Directeur

Référence de publication: 2015103021/17.

(150112845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Borgo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 185.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juin 2015.

Référence de publication: 2015098064/10.

(150108400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Beni Stabili Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 130.245.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015098049/10.

(150108779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Four Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 140.966.

Il a été porté à la connaissance des associés les informations suivantes:

- Le siège social de la société est établi au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à r.l.

Référence de publication: 2015102993/12.

(150112497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

GGO Rossmarkt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 196.847.

Mit Vertrag von 26. Juni 2015 wurde in Anwesenheit des alleinigen Gesellschafters und mit dessen Zustimmung folgende Anteilsübertragung vorgenommen:

GGO Holding S.à r.l.,

2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 196369

überträgt 94 Anteile (94%) an

GGO Rossmarkt Holding S.à r.l.,

2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 197813

Nach dieser Übertragung werden die Anteile wie folgt gehalten:

GGO Holding S.à r.l., 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, R.C.S.

Luxembourg B 196369, 6 Anteile

GGO Rossmarkt Holding S.à r.l., 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, R.C.S.

Luxembourg B 197813, 94 Anteile

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.06.2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015103019/22.

(150112730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

MP & Silva Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 169.214.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015096924/9.
(150107364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Mahe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 140.398.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAHE S.A.

Référence de publication: 2015096907/10.

(150107480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Nuadi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.466.

En date du 10 juin 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Martin Paul Galliver, de son poste de gérant avec effet au 22 mai 2015;
- Nomination de Angeliki Alafi, née le 1^{er} septembre 1979 à Athènes, Grèce, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 23 mai 2015 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuadi Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015096936/17.

(150107547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Nuclobel Topco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.871.046,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 139.755.

Extrait des résolutions adoptées par les liquidateurs de la Société le 4 juin 2015

Il résulte des résolutions adoptées par les liquidateurs de la Société du 4 juin 2015 que le siège social de la Société a été transféré du 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015.

L'adresse professionnelle des liquidateurs suivants, de la Société, n'est plus au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg mais au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015:

- Séverine Michel
- Cédric Pedoni

Séverine Michel

Liquidateur

Référence de publication: 2015096941/18.

(150107275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

**Regus Group, Société à responsabilité limitée,
(anc. Umbrella Noel).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 183.501.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh June.

Before Us, Maître Jean SECKLER, Notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Umbrella Holdings, a limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 158071, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the "Appearing Party"),

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal on 11 June 2015.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state that:

- the private limited liability company "Umbrella Noel" (the "Company"), having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 183501, was incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER on 31 December 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 657 dated 13 March 2014; and

- that the appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the Company and that it has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Member decided to change the Company's name to "Regus Group" and to subsequently amend the first article of the articles of association in order to give it the following wording:

1. "Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Regus Group" (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles")."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le onze juin.

Pardevant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

A COMPARU

Umbrella Holdings, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158071, ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la «partie Comparante»),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 11 juin 2015; laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

- que la société à responsabilité limitée "Umbrella Noel" (la «Société»), établie et ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183501,

a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 31 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 657 du 13 marz 2014; et

- la partie comparante est la seule associée actuelle (l'«Associé Unique») de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Unique résolution

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la Société en «Regus Group» et de modifier subséquemment le premier article des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Regus Group» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et qu'à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinste, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 juin 2015. Relation GAC/2015/5109. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2015100878/78.

(150110720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Goodman Candy Logistics (Lux) S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 197.801.

Excerpt of the limited partnership agreement of the partnership executed on 22 may 2015

It follows a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 22 May 2015, being registered in Luxembourg AC1, on 28th of May 2015, 1LAC/2015/16498:

to adopt the following special limited partnership agreement:

1. Partners who are jointly and severally liable. GELF FizPartner (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, with registered office at 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 191244 (the "General Partner Manager").

2. Name, Partnership's purpose and registered office.

I. Name

"Goodman Candy Logistics (Lux) S.C.Sp." a special limited partnership (société en commandite spéciale).

II. Purpose

The purpose of the Partnership is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, units, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign entities and (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto.

The Partnership may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, debentures, certificates, partnership interests, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, or affiliated companies.

The Partnership may give guarantees and pledges, may transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its obligations for its own benefit and/or for the benefit of, or in favour of any affiliated Partnership or person. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Partnership's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Partnership, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Partnership may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Partnership may carry out any financial operations which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

III. Registered Office

28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg

IV. Financial Year

The accounting year of the Partnership shall begin on 1 January and shall end on 31 December.

3. Designation of the manager and its signing authority. The Partnership shall be managed by the Manager, who may or may not be an unlimited partner.

There may only be one Manager, who may be a physical person or a legal entity.

The Manager is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Partnership. The Manager shall further have the powers expressly allocated to it by the Companies Act or by this Special Limited Partnership Agreement. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by this Special Limited Partnership Agreement to the partners fall within the authority of the Manager.

The Partnership shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the Manager.

The Partnership shall further be bound by the signature of any person to whom specific signatory power is granted by the Partnership, but only within the limits of such power.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commenced on 22 May 2015 and it is formed for an unlimited duration.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Extrait du contrat social de la société conclu le 22 mai 2015

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2015, enregistré à Luxembourg AC1, le 28 mai 2015, 1LAC/2015/16498:

d'adopter le contrat social de la société en commandite spéciale:

1. Associés conjointement et solidairement responsables. Gelf FizPartner (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500, son siège social au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre sous le numéro B 191244 (l'Associé Gérant Commandité)

2. Dénomination, objet social et siège social de la Société.

I. Dénomination

"Goodman Candy Logistics (Lux) S.C.Sp.", une société en commandite spéciale.

II. Objet social

La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, unités, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de Luxembourg et entités étrangères et (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces et de créances, de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, de certificats, parts d'intérêts, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, ou à ses sociétés affiliées.

La Société peut donner des garanties et gages, peut transférer, grever ou autrement créer et donner une sécurité sur quelque ou tous ses actifs afin de garantir ses obligations pour son propre bénéfice et/ou pour le bénéfice de, ou en faveur de toute société ou personne affiliée de la Société. Pour dissiper tout doute, la Société ne peut pas exercer une quelconque activité régulée du secteur financier.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.

III. Siège social

28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg

IV. Exercice Social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

3. Désignation du gérant et de son pouvoir de signature. La Société sera gérée par le Gérant, qui peut être ou non un associé commandité.

Il ne peut y avoir qu'un seul Gérant, qui peut être une personne physique ou une personne morale.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet social de la Société. Le Gérant doit également avoir les pouvoirs qui lui sont expressément attribués par la Loi de 1915 et par le Contrat Social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou par le Contrat Social aux associés sont attribués au Gérant.

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant.

La Société est en outre engagée par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui lui aura été conféré.

4. Date à laquelle la Société commence et date à laquelle elle se termine. La Société a été créée le 22 mai 2015 et elle est constituée pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015096731/108.

(150107725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Emerging Markets Taxi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.982,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.675.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of June,

before us, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. Asia Internet Holding S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 177.038, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg ("AIH"), and having a share capital of fifty thousand euros (EUR 50,000.00),

being the holder of three thousand two hundred sixty-eight (3,268) common shares and three thousand two hundred sixty-eight (3,268) series A1 shares, and becoming the holder of three hundred fifty-five (355) series C shares,

here represented by Mr Kristof De Wael, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 13 and 15 May 2015;

2. MKC Brillant Services GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated and existing under the laws of Germany, registered with the commercial register (Handelsregister) at the local court of Charlottenburg (Amtsgericht Charlottenburg), Germany, under no. HRB 139778, having its registered office at Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Germany ("LIH"),

being the holder of eight thousand one hundred seventy (8,170) common shares and eight thousand one hundred seventy (8,170) series A2 shares, and becoming the holder of eight hundred eighty-seven (887) series C shares,

here represented by Mr Kristof De Wael, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 13 May 2015;

3. Aismare Lux Holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176.544, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and having a share capital of forty-three thousand euros (EUR 43,000.00),

being the holder of four hundred eight (408) common shares and four hundred eight (408) series A3 shares,

here represented by Mr Kristof De Wael, lawyer, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal, given on 18 May 2015

4. TEC Global Invest IX GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated and existing under the laws of Germany, registered with the commercial register (Handelsregister) at the local court of Duisburg (Amtsgericht Duisburg), Germany, under number HRB 26061, having its registered office at Wissollstrasse 5-43, 45478 Mülheim an der Ruhr (“TEC”),

being the holder of six hundred fifty-four (654) common shares, six hundred fifty-four (654) series A4 shares and three thousand two hundred sixty-eight (3,268) B2 shares, and becoming the holder of one thousand two hundred forty-two (1,242) series C shares,

here represented by Mr Kristof De Wael, lawyer, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal, given on 13 May 2015;

5. Phenomen Ventures LP, an exempted Limited Partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registration number OG - 66003, having its registered office at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands, represented by its general partner, Phenomen Ventures Management, an exempted company incorporated and existing under the Law of the Cayman Islands, registered with Registry of Companies, Cayman Islands, under number OG-271195, having its registered address at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (“Phenomen”),

being the holder of four thousand nine hundred two (4,902) series B1 shares, and becoming the holder of seven hundred forty-six (746) series C shares,

here represented by Mr Kristof De Wael, lawyer, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal, given on 9 June 2015;

6. FEC Lux S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 173.487, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and having a share capital of twenty thousand US dollars (USD 20,000.00),

being the holder of one thousand two hundred nine (1,209) series B3 shares,

here represented by Mr Kristof De Wael, lawyer, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal, given on 13 May 2015;

7. HV Holtzbrinck Ventures Fund V GmbH & Co. KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) under the laws of Germany with its statutory seat in Munich, Germany, registered with the commercial register (Handelsregister) at the local court of Munich (Amtsgericht München), Germany, under no. HRA 98863, having its business address at Kaiserstraße 14b, 80801 Munich, Germany (hereinafter “Holtzbrinck”),

being the holder of one thousand six hundred thirty-four (1,634) series B4 shares, and becoming the holder of one thousand two hundred forty-two (1,242) series C shares,

here represented by Mr Kristof De Wael, lawyer, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal, given on 13 May 2015; and

8. Leifina GmbH & Co. KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) under the laws of Germany with its statutory seat in Munich, Germany, registered with the commercial register (Handelsregister) at the local court of Munich (Amtsgericht München), Germany, under no. HRA 80493, having its business address at Maximilianstr. 21, 80539 Munich, Germany (“Leifina”), participating and voting only for purposes of agenda points 4 et seqq.,

becoming the holder of four hundred ninety-seven (497) series C shares,

here represented by Mr Kristof De Wael, lawyer, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal, given on 13 May 2015.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The parties 1. to 7. (the “Existing Shareholders”) are all the current shareholders of Emerging Markets Taxi Holding S.à r.l. (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 184.675, incorporated pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx on 7 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1066 on 26 April 2014.

The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx on 16 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3666 on 2 December 2014.

The Existing Shareholders represent the entire share capital and have waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda whereby Leifina participates and votes for purpose of agenda points 4 et seqq. only:

Agenda

1. Decision to create one (1) additional class of shares, referred to as the series C shares (the “Series C Shares”), and to hence have ten (10) classes of shares in total.

2. Acceptance of Leifina GmbH & Co. KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) under the laws of Germany with its statutory seat in Munich, Germany, registered with the commercial register (Handelsregister) at the local court of Munich (Amtsgericht München), Germany, under no. HRA 80493, having its business address at Maximilianstr. 21, 80539 Munich, Germany, as a new shareholder of the Company.

3. Increase of the Company’s share capital by an amount of four thousand nine hundred sixty-nine euros (EUR 4,969) so as to raise it from its current amount of thirty-six thousand thirteen euros (EUR 36,013) up to forty thousand nine hundred eighty-two euros (EUR 40,982) by issuing four thousand nine hundred sixty-nine (4,969) Series C Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

4. Subsequent amendment of article five (5) of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company’s share capital is set at forty thousand nine hundred eighty-two euros (EUR 40,982.00), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) common shares (the “Common Shares”), (ii) three thousand two hundred sixty eight (3,268) series A1 shares (the “Series A1 Shares”), (iii) eight thousand one hundred seventy (8,170) series A2 shares (the “Series A2 Shares”), (iv) four hundred eight (408) series A3 shares (the “Series A3 Shares”), (v) six hundred fifty-four (654) series A4 shares (the “Series A4 Shares”), (vi) four thousand nine hundred two (4,902) series B1 shares (the “Series B1 Shares”), (vii) three thousand two hundred sixty-eight (3,268) series B2 shares (the “Series B2 Shares”), (viii) one thousand two hundred nine (1,209) series B3 Shares (the “Series B3 Shares”), (ix) one thousand six hundred thirty-four (1,634) series B4 shares (the “Series B4 Shares”; the Series B1 Shares, the Series B2 Shares, the Series B3 and the Series B4 Shares jointly the “Series B Shares”) and four thousand nine hundred sixty-nine (4,969) series C shares (the “Series C Shares”), with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

5.2 The rights and obligations attached to the shares in the Company (the “Shares”) shall be identical except to the extent otherwise provided by these articles of association or by the Law.

5.3 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 Each of (i) MKC Brillant Services GmbH (“LIH”), (ii) Asia Internet Holding S.à r.l. (“AIH”), (iii) Aismare Lux Holdings S.à r.l. (“Aismare”), (iv) TEC Global Invest IX GmbH (“TEC”), (v) Phenomen Ventures LP (“Phenomen”), (vi) FEC Lux S.à r.l. (“FEC”), (vii) HV Holtzbrinck Ventures Fund V GmbH & Co. KG (“HV”) and (viii) Leifina GmbH & Co. KG (“Leifina”; LIH, AIH, Aismare, TEC, Phenomen, FEC, HV and Leifina together the “Investors” and each an “Investor”) shall be entitled to subscribe for such amount of further Shares to be issued in the course of a capital increase implementing an investment offer of a third party (being neither a shareholder nor a company affiliated to a shareholder within the meaning of sections 15 et seqq. German Stock Corporation Act (AktG) (a “Third Party Investor”) and which has been approved by the Advisory Board (a “Third Party Investment”) - irrespective whether made by the Third Party Investor or one or more matching shareholders - required to maintain up to its percentage ownership in the Company prior to such capital increase under the same terms and conditions on which the Third Party Investment is based on. Each of (i) LIH, (ii) AIH, (iii) Aismare, (iv) TEC, (v) Phenomen, (vi) FEC, (vii) HV and/or (viii) Leifina shall inform the Company by binding declaration within three (3) weeks after it has been notified by the Company regarding the Third Party Investment if (i) LIH, (ii) AIH, (iii) Aismare, (iv) TEC, (v) Phenomen, (vi) FEC, (vii) HV and/or (viii) Leifina intend/s to exercise its/ their respective right/s pursuant to the foregoing sentence of this article 5.4. This article 5.4 shall apply mutatis mutandis in case any of the Investors subscribes for further Shares.”

5. Subsequent amendment of article eight (8) of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 8. Liquidation and Sale Preferences.

8.1 In case of (i) any transfer of at least fifty percent (50%) of all Shares in the Company, or a swap or a take-over of the Company in an economically comparable way in a single or more related transactions or in close time proximity to one another, (ii) transfer of at least 50% of the Company’s assets or business of the Company, in a single or more related transactions, (iii) transfer of a material part of the Company’s intellectual property rights in a single or more related transactions, (iv) the liquidation or de facto liquidation of the Company (in particular following an asset deal), or (v) any sale or transfer of Shares in the Company either to third parties or other shareholders, that would result in either more than fifty percent (50%) of the share capital or more than fifty percent (50%) of the voting rights being owned by the acquiring party/parties (change of control) as a result of one or more related acquisitions, (each of the events described in (i), (ii), (iii), (iv) or (v) is hereinafter referred to as a “Liquidity Event”), the proceeds (“Exit Proceeds”) - subject to articles 8.2 through 8.4 below - will be distributed in accordance with articles 8.5, 8.6 and 8.7 below to the shareholders pro rata to their participation in the Liquidity Event.

8.2 On a first level (“First Level”) the holders of Series C Shares shall receive in preference to the remaining shareholders an amount of EUR 4,026.32 per each Series C Share being subject to the Liquidity Event which equals the amount of their

respective total investment made in the Company per Series C Share (consisting of the nominal amount of the Series C Shares acquired by that holder and any share premium and/or other capital contribution (account 115) paid by that holder to the Company).

8.3 On a second level (“Second Level”) the holders of Series B Shares shall receive in preference to the remaining shareholders an amount of EUR 3,060.00 per each Series B Share being subject to the Liquidity Event which equals the amount of their respective total investment made in the Company per Series B Share (consisting of the nominal amount of the Series B Shares acquired by that holder and any share premium and/or other capital contribution (account 115) paid by that holder to the Company).

8.4 On a third level (“Third Level”), if and to the extent that the Exit Proceeds exceed the payments (Vorabzahlungen) to be made under articles 8.2 and 8.3, the holders of Series A1 Shares, Series A2 Shares, Series A3 Shares and of the Series A4 Shares shall receive per Share of the respective share class the amount stipulated next to the relevant share class being subject to the Liquidity Event in the following table:

Share Class	Amount per Share in Euro
Series A1	8.65
Series A2	1,562.87
Series A3	6,128.45
Series A4	6,117.21

8.5 After the payments on the First Level, the Second Level and on the Third Level have been made, the remaining Exit Proceeds shall be allocated on a fourth level (“Fourth Level”) to all shareholders pro rata corresponding to their participation in the Liquidity Event. Any amounts received by any shareholder on the First Level, Second Level and/or Third Level shall reduce the amount to be allocated to such shareholder on the Fourth Level and shall be allocated subsequently pursuant to this Fourth Level provided that no shareholder shall be obliged to repay any amount received on the First Level, Second Level and/or Third Level. The allocation at the Fourth Level shall be made until all Exit Proceeds have been distributed to the shareholders.

8.6 The preferred allocation of Exit Proceeds on the First Level, Second Level and on the Third Level applies to each of the respective Series A1 Shares, Series A2 Shares, Series A3 Shares, Series A4 Shares, Series B Shares and Series C Shares as long as the respective Investor has not yet received the full amount that is to be allocated to such Investor according to the First Level, Second Level and/or Third Level.

8.7 Irrespective of whether or not the transfer of Shares is made in one Liquidity Event or after the Liquidity Event in one transaction or more transactions, no shareholder shall receive for the transfer of all of its Shares (and shall repay any exceeding amount to the other shareholders) an amount exceeding the higher of (i) its share in the total Exit Proceeds or proceeds pro rata to the Shares transferred on a common equivalent basis or (ii) the amount allocated to such shareholder on the First Level, Second Level and/or Third Level from a subsequent transfer. All rights related to the liquidity preference stipulated herein can only be exercised once."

6. Subsequent amendment of article sixteen (16) of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 16. Amendments of the Articles of Association.** Any amendment of these articles of association requires the approval of (i) a majority in number of shareholders (ii) who also constitute a Super Majority. Any amendment of these articles of association that materially or adversely affects the rights of the holders of Series A1 Shares, Series A2 Shares, Series A3 Shares, Series A4 Shares, Series B Shares and Series C Shares require the consent of all of the holders of such Shares.”

7. Appointment of Mr Dennis Min Wang as new class A manager and Mr Julien De Mayer as new class B manager of the Company for an unlimited duration.

8. Subsequently, decision to grant power to any manager of the Company, regardless of his category, as well as Mr Ruediger Trox, each acting individually and with full power of substitution, to update and sign solely, the shareholders’ register of the Company.

9. Miscellaneous.

Having duly considered each item of the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to create one (1) additional class of shares, referred to as the series C shares (the “Series C Shares”), and to hence have ten (10) classes of shares in total.

Second resolution

The general meeting of shareholders accepts Leifina, aforementioned, as new shareholder of the Company.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of four thousand nine hundred sixty-nine euros (EUR 4,969.-) so as to raise it from its current amount of thirty-six thousand thirteen euros (EUR 36,013.-) up to forty thousand nine hundred eighty-two euros (EUR 40,982.-) by issuing four thousand nine hundred sixty-nine (4,969) Series C Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription

Four thousand nine hundred sixty-nine (4,969) Series C Shares have been duly subscribed as follows:

- three hundred fifty-five (355) Series C Shares have been subscribed by AIH, aforementioned, for the price of three hundred fifty-five euros (EUR 355.-);
- eight hundred eighty-seven (887) Series C Shares have been subscribed by LIH, aforementioned, for the price of eight hundred eighty-seven euros (EUR 887.-);
- one thousand two hundred forty-two (1,242) Series C Shares have been subscribed by TEC, aforementioned, for the price of one thousand two hundred forty-two euros (EUR 1,242.-);
- seven hundred forty-six (746) Series C Shares have been subscribed by Phenomen, aforementioned, for the price of seven hundred forty-six euros (EUR 746.-);
- one thousand two hundred forty-two (1,242) Series C Shares have been subscribed by Holtzbrinck, aforementioned, for the price of one thousand two hundred forty-two euros (EUR 1,242.-); and
- four hundred ninety-seven (497) Series C Shares have been subscribed by Leifina, aforementioned, for the price of four hundred ninety-seven euros (EUR 497.-).

Payment

The four thousand nine hundred sixty-nine (4,969) Series C Shares subscribed by AIH, LIH, TEC, Phenomen, Holtzbrinck and Leifina have been entirely paid up through a contribution in cash in an aggregate amount of four thousand nine hundred sixty-nine euros (EUR 4,969.-).

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary by a blocking certificate.

The contribution in the amount of four thousand nine hundred sixty-nine euros (EUR 4,969.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article five (5) of the articles of association of the Company which shall henceforth read as set out in the agenda of the present deed.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article eight (8) of the articles of association of the Company which shall henceforth read as set out in the agenda of the present deed.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article sixteen (16) of the articles of association of the Company which shall henceforth read as set out in the agenda of the present deed.

Seventh Resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint:

- Mr Dennis Min Wang, private employee, born on 3 December 1982, in Saint Paul, Brazil, residing professionally at Avenida Queiroz Filho, 1700, Sala 811, Torre Life C, CEP 05319-000, Vila Hamburguesa, Saint Paul, Brazil, as new class A manager of the Company for an unlimited duration, and

Mr Julien DE MAYER, lawyer, born on 9 April 1982, in Etterbeek, Belgium, residing professionally at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as new class B manager of the Company for an unlimited duration.

Eighth Resolution

The general meeting of shareholders hereby grants power to any manager of the Company, regardless of his category, as well as to Mr Ruediger Trox, each acting individually and with full power of substitution, to update and sign solely, the shareholders' register of the Company.

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfehn, am elften Juni,

vor uns, dem unterzeichnenden Notar, Maître Cosita Delvaux, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

SIND ERSCHIENEN:

1. Asia Internet Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsund Gesellschaftsregister unter der Nummer B 177.038, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg („AIH“), und mit einem Gesellschaftskapital von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,00), Inhaberin von dreitausendzweihundertachtundsechzig (3.268) Stammanteilen und dreitausendzweihundertachtundsechzig (3.268) Anteilen der Serie A1, und zukünftige

Inhaberin von dreihundertfünfundfünfzig (355) Anteilen der Serie C,

hier vertreten durch Herrn Kristof De Wael, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 13. und 15. Mai 2015;

2. MKC Brillant Services GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet und bestehend unter deutschem Recht, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, Deutschland, unter der Nummer HRB 139778, mit Sitz in Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Deutschland („LIH“),

Inhaberin von achttausendeinhundertsiebzog (8.170) Stammanteilen und achttausendeinhundertsiebzog (8.170) Anteilen der Serie A2, und zukünftige Inhaberin von achthundertsiebenundachtzig (887) Anteilen der Serie C,

hier vertreten durch Herrn Kristof De Wael, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in am 13. Mai 2015;

3. Aismare Lux Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsund Gesellschaftsregister unter der Nummer B 176.544, mit Sitz in 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von dreiundvierzigtausend Euro (EUR 43.000,00),

Inhaberin von vierhundertacht (408) Stammanteilen und vierhundertacht (408) Anteilen der Serie A3,

hier vertreten durch Herrn Kristof De Wael, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 18. Mai 2015;

4. TEC Global Invest IX GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet und bestehend unter deutschem Recht, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Duisburg unter der Nummer HRB 26061, mit Sitz in Wissollstraße 5-43, 45478 Mülheim an der Ruhr („TEC“),

Inhaberin von sechshundertvierundfünfzig (654) Stammanteilen, sechshundertvierundfünfzig (654) Anteilen der Serie A4 und dreitausendzweihundertachtundsechzig (3.268) Anteilen der Serie B2 und zukünftige Inhaberin von eintausendzweihundertzweiundvierzig (1.242) Anteilen der Serie C.

hier vertreten durch Herrn Kristof De Wael, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 13. Mai 2015;

5. Phenomen Ventures LP, ein exempted Limited Partnership gegründet und bestehend unter dem Recht der Kaimaninseln (Cayman Islands), mit der Eintragungsnummer OG - 66003, mit Sitz in 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands, vertreten durch ihren unbeschränkt haftenden Gesellschafter (general partner), Phenomen Ventures Management, eine Gesellschaft (exempted company) gegründet und bestehend unter dem Recht der Kaimaninseln, eingetragen im Registry of Companies, Cayman Islands, unter der Nummer OG-271195, mit Sitz in 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands, („Phenomen“),

Inhaberin von viertausendneunhundertzwei (4.902) Anteilen der Serie B1, und zukünftige Inhaberin von siebenhundertsechszwanzig (746) Anteilen der Serie C,

hier vertreten durch Herrn Kristof De Wael, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 9. Juni 2015;

6. FEC Lux S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 173.487, mit Sitz in 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von zwanzigtausend US-Dollar (USD 20.000,00),

Inhaberin von eintausendzweihundertneun (1.209) Anteilen der Serie B3,

hier vertreten durch Herrn Kristof De Wael, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 13. Mai 2015;

7. HV Holtzbrinck Ventures Fund V GmbH & Co. KG, eine Kommanditgesellschaft nach deutschem Recht, mit satzungsmäßigem Sitz in München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München, Deutschland, unter der Nummer HRA 98863, mit Geschäftsadresse in Kaiserstraße 14b, 80801 München, Deutschland („Holtzbrinck“),

Inhaberin von eintausendsechshundertvierunddreißig (1.634) Anteilen der Serie B4, und zukünftige Inhaberin von eintausendzweihundertzweiundvierzig (1.242) Anteilen der Serie C,

hier vertreten durch Herrn Kristof De Wael, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 13. Mai 2015; und

8. Leifina GmbH & Co. KG, eine Kommanditgesellschaft nach deutschem Recht, mit satzungsmäßigem Sitz in München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München, Deutschland, unter der Nummer HRA 80493, mit Geschäftsadresse in Maximilianstraße 21, 80539 München, Deutschland („Leifina“), ausschließlich für die Punkte 4 ff. der Tagesordnung teilnahme- und stimmberechtigt,

zukünftige Inhaberin von vierhundertsiebenundneunzig (497) Anteilen der Serie C,

hier vertreten durch Herrn Kristof De Wael, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 13. Mai 2015.

Besagte Vollmachten, welche von der Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und dem Notar ne varietur paraphiert wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die Parteien 1. bis 7. (die „Bestehenden Gesellschafter“) sind alle derzeitigen Gesellschafter der Emerging Markets Taxi Holding S.à r.l. (die „Gesellschaft“), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 184.675, gegründet am 7. Februar 2014 gemäß einer Urkunde des Notars Henri Hellinckx, welche am 26. April 2014 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1066 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 16. September 2014 gemäß einer Urkunde des Notars Henri Hellinckx geändert, welche am 2. Dezember 2014 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3666 veröffentlicht wurde.

Da die Bestehenden Gesellschafter das gesamte Gesellschaftskapital vertreten und auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet haben, ist die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß zusammengekommen und kann wirksam über die folgende Tagesordnung verhandeln, wobei Leifina ausschließlich für die Punkte 4 ff. der Tagesordnung teilnahme- und stimmberechtigt ist:

Tagesordnung

1. Beschluss bezüglich der Schaffung einer (1) weiteren Klasse von Anteilen, welche als Anteile der Serie C bezeichnet werden (die „Anteile der Serie C“), wodurch nunmehr insgesamt zehn (10) Anteilklassen bestehen.

2. Aufnahme von Leifina GmbH & Co. KG, einer Kommanditgesellschaft nach deutschem Recht, mit satzungsmäßigem Sitz in München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München, Deutschland, unter der Nummer HRA 80493, mit Geschäftsadresse in Maximilianstraße 21, 80539 München, Deutschland als neue Gesellschafterin der Gesellschaft.

3. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft von seinem derzeitigen Betrag von sechsdreißigtausenddreizehn Euro (EUR 36.013) um einen Betrag von viertausendneunhundertneunundsechzig Euro (EUR 4.969) auf einen Betrag von vierzigtausendneunhundertzweiundachtzig Euro (EUR 40.982) durch die Ausgabe von viertausendneunhundertneunundsechzig (4.969) Anteilen der Serie C mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1).

4. Dementsprechende Änderung des Artikels fünf (5) der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ Art. 5. Gesellschaftskapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt vierzigtausendneunhundertzweiundachtzig Euro (EUR 40.982,00), bestehend aus (i) zwölftausendfünfhundert (12.500) Stammanteilen (die „Stammanteile“), (ii) dreitausendzweihundertachtundsechzig (3.268) Anteilen der Serie A1 (die „Anteile der Serie A1“), (iii) achttausendeinhundertsiebzig (8.170) Anteilen der Serie A2 (die „Anteile der Serie A2“), (iv) vierhundertacht (408) Anteilen der Serie A3 (die „Anteile der Serie A3“), (v) sechshundertvierundfünfzig (654) Anteilen der Serie A4 (die „Anteile der Serie A4“), (vi) viertausendneunhundertzwei (4.902) Anteilen der Serie B1 (die „Anteile der Serie B1“), (vii) dreitausendzweihundertachtundsechzig (3.268) Anteilen der Serie B2 (die „Anteile der Serie B2“), (viii) eintausendzweihundertneun (1.209) Anteilen der Serie B3 (die „Anteile der Serie B3“), (ix) eintausendsechshundertvierunddreißig (1.643) Anteilen der Serie B4 (die „Anteile der Serie B4“; die Anteile der Serie B1, die Anteile der Serie B2, die Anteile der Serie B3 und die Anteile der Serie B4 gemeinschaftlich die „Anteile der Serie B“) und viertausendneunhundertneunundsechzig (4.969) Anteilen der Serie C (die „Anteile der Serie C“) mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00).

5.2 Die mit den Anteilen der Gesellschaft (die „Anteile“) verbundenen Rechte und Pflichten sind identisch, es sei denn, es wird in dieser Satzung oder durch das Gesetz von 1915 etwas Gegenteiliges bestimmt.

5.3 Das Gesellschaftskapital kann durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Art und Weise gefasst wird, erhöht oder herabgesetzt werden.

5.4 Jede der Gesellschaften (i) MKC Brilliant Services GmbH („LIH“), (ii) Asia Internet Holding S.à r.l. („AIH“), (iii) Aismare Lux Holdings S.à r.l. („Aismare“), (iv) TEC Global Invest IX GmbH („TEC“), (v) Phenomen Ventures LP („Phenomen“), (vi) FEC Lux S.à r.l. („FEC“), (vii) HV Holtzbrinck Ventures Fund V GmbH & Co. KG („HV“) und (viii) Leifina GmbH & Co. KG („Leifina“; LIH, AIH, Aismare, TEC, Phenomen, FEC, HV und Leifina gemeinschaftlich die „Investoren“ und jeweils ein „Investor“) ist zur Zeichnung einer Anzahl weiterer bei einer Kapitalerhöhung ausgegebener Anteile berechtigt, wodurch ein Investmentangebot eines Dritten umgesetzt wird (bei dem es sich weder um einen Gesellschafter, noch um eine mit einem Gesellschafter verbundene Gesellschaft im Sinne der §§ 15 ff. des deutschen Aktiengesetzes (AktG) (ein „Drittinvestor“) handelt), der vom Beirat zugestimmt wurde (eine „Investition eines Dritten“) - unabhängig davon, ob diese vom Drittinvestor oder von einem oder mehreren vergleichbaren Gesellschaftern erfolgte - und die zur Erhaltung der Beteiligungsquote an der Gesellschaft vor einer solchen Kapitalerhöhung erforderlich ist, und dies zu denselben Bedingungen, wie bei einer Investition eines Dritten. Jede der Gesellschaften (i) LIH, (ii) AIH, (iii) Aismare, (iv) TEC, (v) Phenomen, (vi) FEC, (vii) HV und/oder (viii) Leifina hat die Gesellschaft durch eine verbindliche Erklärung innerhalb von drei (3) Wochen nach Ankündigung der Investition eines Dritten durch die Gesellschaft darüber zu unterrichten, ob (i) LIH, (ii) AIH, (iii) Aismare, (iv) TEC, (v) Phenomen, (vi) FEC, (vii) HV und/oder (viii) Leifina ihr(e) jeweilige(s)/n) Recht(e) gemäß des vorstehenden Satzes dieses Artikels 5.4 ausüben möchte. Dieser Artikel 5.4 ist für den Fall, dass einer der Investoren weitere Anteile zeichnet, entsprechend anwendbar.“

5. Anschließende Änderung des Artikels acht (8) der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ Art. 8. Liquidations- und Verkaufspräferenzen.

8.1 Im Falle (i) einer Übertragung von mindestens fünfzig Prozent (50%) aller Anteile an der Gesellschaft oder eines Tausches oder einer Übernahme der Gesellschaft in wirtschaftlich vergleichbarer Weise in einer oder mehreren zusammengehörenden Transaktionen oder in zeitlicher Nähe zueinander, (ii) einer Übertragung von mindestens fünfzig Prozent (50%) des Vermögens oder der Geschäfte der Gesellschaft in einer oder mehreren zusammengehörenden Transaktionen, (iii) einer Übertragung eines wesentlichen Teils von Rechten in Bezug auf geistiges Eigentum der Gesellschaft in einer oder mehreren zusammengehörenden Transaktionen, (iv) der Liquidation oder der de facto-Liquidation der Gesellschaft (insbesondere nach einem Asset Deal), oder (v) eines Verkaufs oder einer Übertragung von Anteilen an der Gesellschaft entweder an Dritte oder an andere Gesellschafter, was dazu führen würde, dass entweder mehr als fünfzig Prozent (50%) des Gesellschaftskapitals oder mehr als fünfzig Prozent (50%) der Stimmrechte im Besitz der erwerbenden Partei bzw. Parteien wären (change of control), als Ergebnis einer oder mehrerer verbundener Akquisitionen, (wobei jeder der unter (i), (ii), (iii), (iv) und (v) beschriebenen Fälle im Folgenden als „Liquiditätsereignis“ bezeichnet wird), werden die Erlöse („Exiterlöse“) - vorbehaltlich der Artikel 8.2 bis 8.4 - im Einklang mit den Artikeln 8.5, 8.6 und 8.7 auf einer pro rata-Basis entsprechend ihrer Beteiligung am Liquiditätsereignis an die Gesellschafter verteilt.

8.2 Auf einer ersten Ebene („Erste Ebene“) erhalten die Inhaber von Anteilen der Serie C vorzugsweise im Verhältnis zu den übrigen Gesellschaftern für jeden vom Liquiditätsereignis betroffenen Anteil der Serie C einen Betrag in Höhe von EUR 4.026,32, welcher pro Anteil der Serie C dem Betrag ihrer jeweiligen Gesamtinvestition in die Gesellschaft entspricht (bestehend aus dem Nominalbetrag der von diesem Inhaber erworbenen Anteile der Serie C und dem Agio und/oder anderen Kapitaleinlage (Konto 115 des Standardisierten Luxemburgischen Kontenplans), die von diesem Inhaber an die Gesellschaft gezahlt wurde).

8.3 Auf einer zweiten Ebene („Zweite Ebene“) erhalten die Inhaber von Anteilen der Serie B vorzugsweise im Verhältnis zu den übrigen Gesellschaftern für jeden vom Liquiditätsereignis betroffenen Anteil der Serie B einen Betrag in Höhe von EUR 3.060,00, welcher pro Anteil der Serie B dem Betrag ihrer jeweiligen Gesamtinvestition in die Gesellschaft entspricht (bestehend aus dem Nominalbetrag der von diesem Inhaber erworbenen Anteile der Serie B und dem Agio und/oder anderen Kapitaleinlage (Konto 115 des Standardisierten Luxemburgischen Kontenplans), die von diesem Inhaber an die Gesellschaft gezahlt wurde).

8.4 Auf einer dritten Ebene („Dritte Ebene“), wenn und soweit die Exiterlöse die gemäß den Artikeln 8.2 und 8.3 zu leistenden Vorabzahlungen übersteigen, erhalten die Inhaber der Anteile der Serie A1, der Anteile der Serie A2, der Anteile der Serie A3 und der Anteile der Serie A4 pro Anteil der jeweiligen Anteilsklasse den in der folgenden Tabelle neben der entsprechenden vom Liquiditätsereignis betroffenen Anteilsklasse festgelegten Betrag:

Anteilsklasse	Betrag pro Anteil in Euro
Serie A1	8,65
Serie A2	1.562,87
Serie A3	6.128,45
Serie A4	6.117,21

8.5 Nachdem die Zahlungen auf der Ersten Ebene, auf der Zweiten Ebene und auf der Dritten Ebene geleistet wurden, werden die übrigen Exiterlöse auf einer vierten Ebene („Vierte Ebene“) an alle Gesellschafter auf einer pro rata-Basis entsprechend ihrer Beteiligung am Liquiditätsereignis verteilt. Sämtliche von einem Gesellschafter auf der Ersten, Zweiten

und/oder Dritten Ebene erhaltenen Beträge mindern den von diesem Gesellschafter zu erhaltenden Betrag auf der Vierten Ebene und werden anschließend entsprechend dieser Vierten Ebene zugeteilt, mit der Maßgabe, dass kein Gesellschafter zur Rückzahlung eines auf der Ersten, Zweiten und/oder Dritten Ebene erhaltenen Betrags verpflichtet ist. Die Zuteilung auf der Vierten Ebene erfolgt solange, bis alle Exiterlöse an die Gesellschafter verteilt wurden.

8.6 Die bevorzugte Zuteilung der Exiterlöse auf der Ersten Ebene, auf der Zweiten Ebene und auf der Dritten Ebene gilt für jeden der jeweiligen Anteile der Serie A1, Anteile der Serie A2, Anteile der Serie A3, Anteile der Serie A4, Anteile der Serie B und Anteile der Serie C solange, wie der jeweilige Investor den Gesamtbetrag, welcher diesem Investor gemäß der Ersten, Zweiten und/oder Dritten Ebene zuzuteilen ist, noch nicht erhalten hat.

8.7 Unabhängig davon, ob die Übertragung von Anteilen während eines Liquiditätsereignisses oder danach in einer oder mehreren Transaktionen erfolgt oder nicht, hat kein Gesellschafter für die Übertragung all seiner Anteile einen Betrag zu erhalten (und übersteigende Beträge an die anderen Gesellschafter zurückzuzahlen), der höher ist, (i) als sein Anteil an der Gesamtheit der Exiterlöse oder Erlöse auf einer pro rata-Basis zu den Anteilen, die auf einer gemeinsamen und gleichwertigen Basis übertragen wurden, oder (ii) als der Betrag, der diesem Gesellschafter auf der Ersten, Zweiten und/oder Dritten Ebene aus einer späteren Übertragung zugeteilt wurde. Sämtliche mit der hierin festgelegten Liquiditätspräferenz verbundenen Rechte können nur einmal ausgeübt werden.“

6. Anschließende Änderung des Artikels sechzehn (16) der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **Art. 16. Änderung der Satzung.** Eine Änderung dieser Satzung erfordert die Zustimmung (i) einer zahlenmäßigen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die gleichzeitig eine Qualifizierte Mehrheit darstellen. Eine Änderung dieser Satzung, welche wesentliche oder nachteilige Auswirkungen auf die Rechte der Inhaber von Anteilen der Serie A1, Anteilen der Serie A2, Anteilen der Serie A3, Anteilen der Serie A4, Anteilen der Serie B und Anteilen der Serie C hat, erfordert die Zustimmung aller Inhaber solcher Anteile.“

7. Ernennung von Herrn Dennis Min Wang als neuer Geschäftsführer der Kategorie A und Herrn Julien De Mayer als neuer Geschäftsführer der Kategorie B der Gesellschaft für unbegrenzte Dauer.

8. Anschließender Beschluss, jeden einzelnen Geschäftsführer der Gesellschaft, ungeachtet seiner Kategorie, sowie Herrn Rüdiger Trox zu bevollmächtigen, das Anteilsinhaberregister der Gesellschaft in Einzelunterschrift und mit uneingeschränkter Befugnis zur Unterbevollmächtigung, zu aktualisieren und alleine zu unterzeichnen.

9. Verschiedenes.

Nach ordnungsgemäßer Prüfung jedes Tagesordnungspunkts fasst die Gesellschafterversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, eine weitere (1) Klasse von Anteilen zu schaffen, welche als Anteile der Klasse C bezeichnet werden (die „Anteile der Klasse C“), wodurch nunmehr insgesamt zehn (10) Anteilsklassen bestehen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung nimmt Leifina, vorbenannt, als neuen Gesellschafter der Gesellschaft an.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft von seinem derzeitigen Betrag von sechsunddreißigtausenddreizehn Euro (EUR 36.013,-) um einen Betrag von viertausendneunhundertneunundsechzig Euro (EUR 4.969,-) auf einen Betrag von vierzigtausendneunhundertzweiundachtzig Euro (EUR 40.982,-) durch die Ausgabe von viertausendneunhundertneunundsechzig (4.969) Anteilen der Serie C mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,-), zu erhöhen.

Zeichnung

Viertausendneunhundertneunundsechzig (4.969) Anteile der Serie C wurden ordnungsgemäß wie folgt gezeichnet:

- dreihundertfünfundfünfzig (355) Anteile der Serie C wurden von AIH, vorbenannt, zu einem Preis von dreihundertfünfundfünfzig Euro (EUR 355,-) gezeichnet;
- achthundertsiebenundachtzig (887) Anteile der Serie C wurden von LIH, vorbenannt, zu einem Preis von achthundertsiebenundachtzig Euro (EUR 887,-) gezeichnet;
- eintausendzweihundertzweiundvierzig (1.242) Anteile der Serie C wurden von TEC, vorbenannt, zu einem Preis von eintausendzweihundertzweiundvierzig Euro (EUR 1.242,-) gezeichnet;
- siebenhundertsechundvierzig (746) Anteile der Serie C wurden von Phenomen, vorbenannt, zu einem Preis von siebenhundertsechundvierzig Euro (EUR 746,-) gezeichnet;
- eintausendzweihundertzweiundvierzig (1.242) Anteile der Serie C wurden von Holtzbrinck, vorbenannt, zu einem Preis von eintausendzweihundertzweiundvierzig Euro (EUR 1.242,-) gezeichnet; und
- vierhundertsiebenundneunzig (497) Anteile der Serie C wurden von Leifina, vorbenannt, zu einem Preis von vierhundertsiebenundneunzig Euro (EUR 497,-) gezeichnet.

Zahlung

Die von AIH, LIH, TEC, Phenomen, Holtzbrinck und Leifina gezeichneten viertausendneunhundertneunundsechzig (4.969) Anteile der Serie C wurden vollständig eingezahlt durch eine Bareinlage in Gesamthöhe von viertausendneunhundertneunundsechzig Euro (EUR 4.969,-).

Der Nachweis über die Existenz und den Wert der oben bezeichneten Einlage wurde der unterzeichnenden Notarin durch die Vorlage eines Sperrzertifikats erbracht.

Die Einlage in Höhe von viertausendneunhundertneunundsechzig Euro (EUR 4.969,-) wird vollständig dem Gesellschaftskapital zugeführt.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel fünf (5) der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie in der Tagesordnung der vorliegenden Urkunde dargestellt lautet.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel acht (8) der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie in der Tagesordnung der vorliegenden Urkunde dargestellt lautet.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel sechzehn (16) der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie in der Tagesordnung dieser Urkunde angegeben lautet.

Siebter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, die folgenden Personen als Geschäftsführer zu ernennen:

- Herrn Dennis Min Wang, Privatangestellter, geboren am 3. Dezember 1982 in Saint Paul, Brasilien, geschäftsansässig in Avenida Queiroz Filho, 1700, Sala 811, Torre Life C, CEP 05319-000, Vila Hamburguesa, Saint Paul, Brasilien, als neuen Geschäftsführer der Kategorie A für unbegrenzte Dauer, und

- Herrn Julien DE MAYER, Rechtsanwalt, geboren am 9. April 1982 in Etterbeek, Belgien, geschäftsansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, als neuen Geschäftsführer der Kategorie B für unbegrenzte Dauer.

Achter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung bevollmächtigt hiermit jeden Geschäftsführer der Gesellschaft, ungeachtet seiner Kategorie, sowie Herrn Rüdiger Trox, das Anteilsinhaberregister der Gesellschaft in Einzelunterschrift und mit uneingeschränkter Befugnis zur Unterbevollmächtigung zu aktualisieren und alleine zu unterzeichnen.

Kosten und Auslagen

Die Kosten, Auslagen, Honorare und Gebühren jeglicher Art, die von der Gesellschaft zu tragen sind, werden auf ungefähr eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400,-) geschätzt.

Hierüber wurde diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten, Datum aufgenommen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen besagter erschienenen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorstehende Urkunde ist dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, verlesen und von dem Notar gemeinsam mit diesem Bevollmächtigten unterzeichnet worden.

Gezeichnet: K. DE WAEL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18510. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Juni 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015096653/525.

(150107997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Bobati S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 173.350.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale sous seing privé de la société Bobati S.à r.l. en date du 02 septembre 2014

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associée unique que la résolution suivante a été adoptée:

- l'assemblée accepte la démission comme gérant technique de Monsieur ER Mevlut, ayant son adresse professionnelle à L-6686 MERTERT 67, route de Wasserbillig avec effet immédiat
- l'assemblée décide de nommer comme gérante technique Madame LILLO Tomassina ayant son adresse professionnelle à L-6686 MERTERT 67, route de Wasserbillig
- La durée du mandat comme gérante est illimitée.

Mertert, le 02 septembre 2014.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015094146/18.

(150104838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

European Global Acceptance, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 197.777.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le onze juin

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Roderick Aycox, né le 10 mai 1966 à Yorba Linda en Californie (USA), demeurant 2000 Leadenhall Street, 30022 Georgie, Alpharetta, et

2. Madame Leslie Aycox, née le 1^{er} septembre 1966 à Atlanta en Georgie (USA), demeurant 2000 Leadenhall Street, 30022 Georgie, Alpharetta

ici représentés par Madame Lorry SECCO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données le 9 juin 2015, lesquelles procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire resteront annexées au présentes aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination EUROPEAN GLOBAL ACCEPTANCE qu'elles déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN GLOBAL ACCEPTANCE (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique ("Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

Art. 4. Objet social.

4.1. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits de propriété intellectuelle.

4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses actionnaires.

4.4. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

4.5. La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

4.6. D'une manière générale, la société prendra toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits, toutes mesures de surveillance et de contrôle et pourra effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE euros (EUR 31.000) représenté par 31.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de UN euro (EUR 1) chacune.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute action sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Actionnaires.

La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission d'actions ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par des Actionnaires et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'"Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le 5 mai à 10 heures. Si ce jour est férié à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme de six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs et leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime des administrateurs, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'administrateurs de différentes catégories, par la signature conjointe d'un administrateur de chaque catégorie, ou (iii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iv) par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période de six ans et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés aux lieux et places choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des acomptes sur dividendes sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les 31.000 actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteur(s)	Nombre d'actions
Monsieur Roderick Aycox, préqualifié	15.500 (50%)
Madame Leslie Aycox, préqualifiée	15.500 (50%)
	<u>31.000 (100%)</u>

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de 1.200 EUR

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires ci-dessus prénommés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, on pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2021:

- Michaël Dandois, Avocat à la Cour, né le 15/01/1971 à Messancy (B), demeurant au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

- Antoine Meynial, Avocat à la Cour, né le 06/02/1966 à Paris (F), demeurant au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

- Stéphane Warnier, employé privé, né le 25 mars 1966 à Watermael-Boitsfort (B), demeurant au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

Michaël Dandois est désigné Président du Conseil d'Administration

2. la personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2021:

CHESTER & JONES SARL, RCS Luxembourg B 120.602, une société dont le siège est situé au 14, rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg

3. le siège social de la société est établi au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. SECCO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18386. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015096684/279.

(150107255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Symbol Holdco C-T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de trèves.

R.C.S. Luxembourg B 197.687.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of June.

Before us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Symbol Holdco B-T S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, in process to be registered with the Luxembourg register of commerce and companies, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500.

Such appearing party is here represented by Mr Manuel Gavin, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Symbol Holdco C-T S.à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. Purpose.

2.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

2.2. The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment to the articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital – Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders**Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the general meeting of shareholders shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders.

9.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting.

9.2 Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

10.3 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

10.4 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

Art. 11. Change of nationality.

11.1 The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association.

12.1 Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 13. Shareholder reserved matters.

13.1 Notwithstanding anything to the contrary in these articles of association, decisions to be taken by the general meeting of shareholders or the board of managers, as the case may be, concerning Shareholders' Reserved Matters (as defined below) may only be taken:

(i) by the general meeting of shareholders or with its prior consent, as the case may be, in accordance with the quorum and majority rules required to amend the articles of association; and

(ii) with the prior written consent (in respect of each resolution passed concerning Shareholder Reserved Matters (as defined below)) of the secured finance parties in respect of any loan facility agreement entered into inter alia between (i) the Company and/or its subsidiaries and (ii) such secured finance parties. For the avoidance of doubt, such prior written consent will be required only (a) in case a pledge has been granted to such secured finance parties over (i) the shares of the Company and/or (ii) over the shares of the Company's direct or indirect subsidiary(ies), (b) during the period that all such pledges are effective (and shall therefore no longer be required once any such pledge is released or terminated); and (c) to the extent required by any such pledge.

13.2 For the sake of understanding of the preceding article 13.1, "Shareholders' Reserved Matters" shall mean any action or decision of any kind:

(i) relating to any change to the corporate form of the Company or its subsidiaries or nationality of the Company or its subsidiaries or any transfer of the registered office of the Company or its subsidiaries to a place outside of their jurisdiction of incorporation; or

(ii) relating to any merger (or similar restructuring), dissolution, winding-up or liquidation on a voluntary basis of the Company or its subsidiaries; or

(iii) relating to any amendment to these articles of association relating to the appointment and revocation of the Manager (s) or any other managers; or

(iv) relating to the appointment and revocation of the Manager(s) or the replacement of the Manager(s); or

(v) relating to any amendment to these articles of association or its subsidiaries which has the effect of adversely affecting the rights of any beneficiary of security over the shares of the Company or its subsidiaries, including for the avoidance of doubt any rules applicable to the appointment, the revocation or the powers of the management of the Company or its subsidiaries; or

(vi) whose direct or indirect purpose or effect is to establish that the “centre of main interest” (within the meaning of the Council Regulation (EC) No 1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings, as amended) of the Company or its subsidiaries ceases to be in the Grand Duchy of Luxembourg.

A reference to a subsidiary in this Article 13 is a reference to any direct or indirect subsidiaries in which the Company holds shares.

D. Management

Art. 14. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

14.1 The Company is managed by one or several Managers, who need not be Shareholder(s). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute the Board of Managers.

14.2 The Manager(s) shall be appointed by the Shareholder(s) or, as the case may be, by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Manager(s) will hold office until its (their) successor(s) is (are) elected. It (They) may be re-elected at the end of its (their) term and he (they) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s) or, as the case may be, of the General Meeting.

14.3 In case there is more than one Manager, the Shareholder(s) or, as the case may be, the General Meeting may decide to qualify the appointed Managers as "Class A Managers" and "Class B Managers".

The Manager(s) may be dismissed freely at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

14.4 In dealing with third parties, the Manager, or in case of several Managers, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event of a tie, the chairman shall have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes,

which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties.

18.1 The Company shall be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or of any manager.

18.2 However, if the shareholders have qualified the managers as Class A Managers or as Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

18.3 The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature or any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such special power.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year.

20.1 The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders

deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law.

24.1 All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

I. Interpretation and Luxembourg law

Art. 25. Interpretation and Luxembourg Law.

25.1 In these Articles:

25.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

25.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

25.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

25.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Symbol Holdco B-T S.à r.l., aforementioned, for the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) which is entirely allocated to the share capital of the Company, is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.
3. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital adopted through its proxyholder, the following resolutions:

- 1) The address of the registered office of the Company is set at L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:
 - (i) Steven Kauff, born in New York, United States of America, on 27 April 1962, professionally residing at 6th floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg,
 - (ii) Jonathan Farkas, born in New York, United States of America, on 5 June 1980, professionally residing at 6th floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and
 - (iii) David Fallick, born in New York, United States of America, on 16 August 1963, residing at 6th floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Symbol Holdco B - T S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le capital social de laquelle est fixé à EUR 12,500.00.

Laquelle partie comparante est ici représentée par Monsieur Manuel Gavin, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Symbol Holdco C-T S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3. Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés.

9.1 Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale.

9.2 D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

10.3 Tout associé pourra prendre part aux assemblées des associés en désignant par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une autre personne comme son mandataire.

10.4 Les associés prenant part à une assemblée par visioconférence ou tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour le calcul des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés

doivent permettre à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à la réunion.

Art. 11. Changement de nationalité.

11.1 Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts.

12.1 Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 13. Matières réservées aux associés.

Art. 13.1. Nonobstant toute disposition contraire dans les présents statuts, les décisions devant être prises par l'assemblée générale des associés ou le conseil de gérance, selon le cas, relatives aux Matières Réservées aux Associés (telles que définies ci-dessous) ne peuvent être prises que:

(i) par l'assemblée générale des associés ou avec son consentement préalable, selon le cas, conformément aux règles de quorum et de majorité requises pour modifier les statuts; et

(ii) avec le consentement écrit préalable (en ce qui concerne chaque résolution passée relative aux Matières Réservées aux Associés (telles que définies ci-dessous)) des parties financières garanties en ce qui concerne tout contrat de prêt conclu inter alia entre (i) la Société et/ou ses filiales et (ii) ces parties financières garanties. Afin d'éviter tout doute, ce consentement écrit préalable ne sera requis que (a) en cas de nantissement donné à ces parties financières garanties sur (i) les parts sociales de la Société et/ou (ii) sur les parts sociales/actions de filiale(s) directe(s) ou indirecte(s) de la Société, (b) durant la période au cours de laquelle tous ces nantissements sont effectifs (et ne seront pour cela plus requis une fois qu'un tel nantissement est levé ou terminé); et (c) dans la mesure requise par tel nantissement.

13.2 Dans l'intérêt de la compréhension de l'article 13.1 précédent, "Matières Réservées aux Associés" désigne toute action ou décision de toute nature:

(i) relative à tout changement de forme sociale de la Société ou de ses filiales ou de nationalité de la Société ou de ses filiales ou tout transfert de siège social de la Société ou de ses filiales en un lieu hors de leur juridiction de constitution; ou

(ii) relative à toute fusion (ou restructuration similaire), dissolution, faillite ou liquidation sur base volontaire de la Société ou de ses filiales; ou

(iii) relative à toute modification des présents statuts relative à la nomination ou révocation de Gérant(s) ou autre gérants; ou

(iv) relative à la nomination ou révocation du/des Gérant(s) ou le remplacement du/des Gérant(s); ou

(v) relative à toute modification des présents statuts ou de ceux de ses filiales qui a pour effet d'affecter défavorablement les droits de tout bénéficiaire de garantie sur les parts sociales de la Société ou de ses filiales, y compris, afin d'éviter tout doute, toute règle applicable à la nomination, la révocation ou les pouvoirs de gestion de la Société ou de ses filiales; ou

(vi) dont le but direct ou indirect ou l'effet est d'établir que le "centre d'intérêt principal" (au sens du règlement du Conseil (EC) No 1346/2000 du 29 mai 2000 sur les procédures d'insolvabilité, tel que modifié) de la Société ou de ses filiales cesse d'être au Grand-Duché de Luxembourg.

Une référence à une filiale dans cet Article 13 est une référence à toute filiale directe ou indirecte dans laquelle la Société détient des parts sociales/actions.

D. Gérance

Art. 14. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, qui n'ont pas besoin d'être Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, les Gérants constituent un conseil de gérance.

14.2 Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par le (les) Associé(s), ou le cas échéant, par l'Assemblée Générale, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé (s) jusqu'à la nomination de leur(s) successeur(s): il(s) peut (peuvent) être réélu(s) au terme de leur mandat et il(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de(s) Associé(s), ou le cas échéant par une Assemblée Générale.

14.3 Dans le cas d'une pluralité de Gérants, l'(les) Associé(s) ou le cas échéant, l'Assemblée Générale peut décider de nommer des Gérants de classe A et des Gérants de classe B.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.4 Vis-à-vis des tiers, le Gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs Gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. En cas de partage des voix, le président du conseil de gérance dispose d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers.

18.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou la signature individuelle de l'un des gérants.

18.2 Toutefois, si les associés ont qualifié les gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

18.3 La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social.

20.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24 Loi applicable.

24.1 Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

I. Interprétation et loi luxembourgeoise

Art. 25. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

25.1 Dans les présents Statuts:

25.1.1 Une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

25.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

25.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

25.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale des associés sera tenue en 2016.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Symbol Holdco B-T S.à r.l, susmentionnée, pour le prix de souscription de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) qui est entièrement allouée au capital social de la Société, se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social, a adopté, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
- 2) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:
 - M. Steven Kauff, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 27 avril 1962, résidant professionnellement au 6^{ème} étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg,
 - M. Jonathan Farkas, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 5 juin 1980, résidant professionnellement au 6^{ème} étage, 6A route de Trèves, L- 2633 Senningerberg, et
 - M. David Fallick, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 16 août 1963, résidant au 6^{ème} étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GAVIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17808. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

Référence de publication: 2015094706/624.

(150104537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

HL Investments S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 197.772.

STATUTS

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DOUZE JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Lucien HOTTIER, gérant de sociétés, né à Hayange le 4 juillet 1974, demeurant à L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans,

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «HL Investments S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Mondercange.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes prestations de services et de conseils en gestion à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire, dans le respect des dispositions législatives en la matière.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L' "Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, les poursuites et diligences sont exercées par son président ou un administrateur délégué désigné à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner et/ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 30 juin de chaque année à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Monsieur Lucien HOTTIER, le comparant prénommé, déclare souscrire à la totalité des trois cent dix (310) actions et déclare que ces actions ont été libérées partiellement à concurrence de 25 % au moins, par des versements en espèces à concurrence de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EURO (7.750.-EUR), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EURO (7.750.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.200.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant prénommé, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à UN et celui des commissaires à UN.

2. Est nommée administrateur unique:

Madame Valérie MERTZ, employée privée, née à Hayange le 1^{er} avril 1969, demeurant professionnellement à L-3895 Foetz 8, rue des Artisans, Commune de Mondercange.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

SimplyCompta Sàrl, une société de droit français ayant son siège social au 6, rue d'Algrange, F-57240 NILVANGE, N° SIRET France: 482 307 832 000 14, N° Matricule Luxembourg: 9999 2011 008.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2020.

5. Le siège social de la société est fixé au L-3895 Foetz 8, rue des Artisans, Commune de Mondercange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HOTTIER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18515. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015096782/182.

(150107115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Fairtrade Access Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 171.540.

In the year two thousand fifteen, on the twenty eighth day of May.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of FAIRTRADE ACCESS FUND S.A., SICAV-SIF, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable) with registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de commerce et des Sociétés under number B 171.540, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX on September 14, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2437 of October 1, 2012, the articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a deed received on the 16 May 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1564 of July 2, 2013 (the Company).

The meeting is opened with Flora GIBERT, employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The chair person appoints as secretary Cheryl GESCHWIND, employee, professionally residing in Luxembourg, and the meeting elects as scrutineer Flora GIBERT prenamed.

The chairperson then declared and requested the notary to take act of the following:

I.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to all the shareholders on April 28, 2015 and by notices published in the Mémorial, the Luxemburger Wort and the Tageblatt on April 28, 2015 and May 13, 2015.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

The said list as well as the proxies of the shareholders and the proxy of the board of directors will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- It appears from the attendance list, that out of the 83,021.32 class A shares and 92,899.50 class B shares in circulation, 78,921 class A shares, and 84.762 class B shares, representing together 93% of the capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision on whether to amend and restate the restrictions with regards to the transfer of class B shares. Such transfer whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, but not limited to, Transfers to an Affiliate) will not be valid: (i) if the transferee is not a Well-Informed Investor; or (ii) if such Transfer results in a violation of a provision of the SIF Issue Document or of the SIF Articles or of applicable laws or any other regulation, including Luxembourg laws on securities and Federal or State laws of the United States of America relating to the registration of public securities offerings; or (iii) if, as a result of such Transfer, the SIF would be required to register as an "Investment Company" under the United States Investment Company Act of 1940, as amended; or (iv) if, as a result of such Transfer, the SIF Assets are considered "Plan Assets" with respect to the United States Employee Retirement Income Security Act of 1974; or (v) if such Transfer would cause the SIF to be classified as an association taxable as a corporation for United States Federal income tax purposes or would cause the SIF to be treated as a publicly traded partnership for United States Federal income tax purposes.

2. Decision on whether to amend article 12 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“**Art. 12. Transfer of Shares and Securities.** Where permissible, Transfers of shares (hereafter the "Transferable Shares"), whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, but not limited to, Transfers to an Affiliate) will not be valid:

i. if the transferee is not a Well-Informed Investor; or

ii. if such Transfer results in a violation of a provision of the SIF Issue Document or of the SIF Articles or of applicable laws or any other regulation, including Luxembourg laws on securities and Federal or State laws of the United States of America relating to the registration of public securities offerings; or

iii. if, as a result of such Transfer, the SIF would be required to register as an "Investment Company" under the United States Investment Company Act of 1940, as amended; or

iv. if, as a result of such Transfer, the SIF Assets are considered "Plan Assets" with respect to the United States Employee Retirement Income Security Act of 1974; or

v. if such Transfer would cause the SIF to be classified as an association taxable as a corporation for United States Federal income tax purposes or would cause the SIF to be treated as a publicly traded partnership for United States Federal income tax purposes.

a) Restrictions to the Senior Debt Securities

No transfer, whether direct or indirect, Senior Debt Securities will be permitted.

b) Notification Letter

In the event of a proposed Transfer of Transferable Shares, the transferor shall so declare to the Board of Directors by registered letter with return receipt requested (the "Notification Letter"), indicating the full name, mailing address and tax domicile of the transferor and of the transferee, the identifying number of the transferor, the number of shares which the transferor plans to transfer (the "Proposed Shares") as well as the price offered for the Proposed Shares.

c) Unrestricted Transfers

Provided that the transferor sends a Notification Letter to the Board of Directors no later than 15 Business Days prior to the proposed Transfer, any Transfer of Transferable Shares by a Shareholder to an Affiliate of such Shareholder is unrestricted. The Board of Directors shall nevertheless have the right to prohibit any Transfer which (i) might create a regulatory and/or tax issue for the SIF or any of the Shareholders or holders of Senior Debt Securities, or (ii) owing to which the SIF would be directly or indirectly in violation, breach or failure under any debt or guarantee or of any financing or guarantee agreement relating to a debt, or would require the payment of a debt before its planned maturity, additional expenses or penalties.

If there are two (2) or more successive Transfers of the same interest in the SIF to Affiliates, any Transfer after the first Transfer will be unrestricted only if the proposed transferee is an Affiliate of the transferor in the first Transfer.

For every Transfer to an Affiliate, if at any time the transferee in question ceases to be an Affiliate of the transferor, the transferee shall, unless authorised in written by the Board of Directors, transfer all its transferred shares in the SIF back to the transferor as soon as possible.

d) Prior approval

During the lifetime of the SIF, Transfers of Transferable Shares to any Person, except for the Transfers referred to in paragraph c) of this Article 12 for any reason whatsoever, shall be subject to the prior written approval of the Board of Directors.

The Board of Directors will have full discretion in making this decision; it shall not be subject to any restrictions and is not required to reason its decision.

Where approval is given, the completion of the Transfer of shares shall take place within 20 Business Days following notification of such approval or expiry of the period of 20 Business Days provided for in the above paragraph.

e) Compensation

The SIF shall be reimbursed by the transferor for any reasonable costs incurred with respect to a Transfer.”

V. That a first extraordinary general meeting had been held on 21 April 2015 where the quorum conditions in order to vote the items on the agenda were not fulfilled.

The second extraordinary general meeting can, in accordance with the provisions of article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, validly deliberate whatever proportion of the share capital is present or represented.

VI. As a consequence, the present extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly deliberate regardless of the number of shares represented at the meeting.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The general meeting decides to amend and restate the restrictions with regards to the transfer of class B shares. Such transfer whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, but not limited to, Transfers to an Affiliate) will not be valid: (i) if the transferee is not a Well-Informed Investor; or (ii) if such Transfer results in a violation of a provision of the SIF Issue Document or of the SIF Articles or of applicable laws or any other regulation, including Luxembourg laws on securities and Federal or State laws of the United States of America relating to the registration of public securities offerings; or (iii) if, as a result of such Transfer, the SIF would be required to register as an "Investment Company" under the United States Investment Company Act of 1940, as amended; or (iv) if, as a result of such Transfer, the SIF Assets are considered "Plan Assets" with respect to the United States Employee Retirement Income Security Act of 1974; or (v) if such Transfer would cause the SIF to be classified as an association taxable as a corporation for United States Federal income tax purposes or would cause the SIF to be treated as a publicly traded partnership for United States Federal income tax purposes.

Second resolution

The general meeting decides to amend article 12 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 12. Transfer of Shares and Securities.** Where permissible, Transfers of shares (hereafter the "Transferable Shares"), whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, but not limited to, Transfers to an Affiliate) will not be valid:

- i. if the transferee is not a Well-Informed Investor; or
- ii. if such Transfer results in a violation of a provision of the SIF Issue Document or of the SIF Articles or of applicable laws or any other regulation, including Luxembourg laws on securities and Federal or State laws of the United States of America relating to the registration of public securities offerings; or
- iii. if, as a result of such Transfer, the SIF would be required to register as an "Investment Company" under the United States Investment Company Act of 1940, as amended; or
- iv. if, as a result of such Transfer, the SIF Assets are considered "Plan Assets" with respect to the United States Employee Retirement Income Security Act of 1974; or
- v. if such Transfer would cause the SIF to be classified as an association taxable as a corporation for United States Federal income tax purposes or would cause the SIF to be treated as a publicly traded partnership for United States Federal income tax purposes.

a) Restrictions to the Senior Debt Securities

No transfer, whether direct or indirect, Senior Debt Securities will be permitted.

b) Notification Letter

In the event of a proposed Transfer of Transferable Shares, the transferor shall so declare to the Board of Directors by registered letter with return receipt requested (the "Notification Letter"), indicating the full name, mailing address and tax domicile of the transferor and of the transferee, the identifying number of the transferor, the number of shares which the transferor plans to transfer (the "Proposed Shares") as well as the price offered for the Proposed Shares.

c) Unrestricted Transfers

Provided that the transferor sends a Notification Letter to the Board of Directors no later than 15 Business Days prior to the proposed Transfer, any Transfer of Transferable Shares by a Shareholder to an Affiliate of such Shareholder is unrestricted. The Board of Directors shall nevertheless have the right to prohibit any Transfer which (i) might create a regulatory and/or tax issue for the SIF or any of the Shareholders or holders of Senior Debt Securities, or (ii) owing to which the SIF would be directly or indirectly in violation, breach or failure under any debt or guarantee or of any financing or guarantee agreement relating to a debt, or would require the payment of a debt before its planned maturity, additional expenses or penalties.

If there are two (2) or more successive Transfers of the same interest in the SIF to Affiliates, any Transfer after the first Transfer will be unrestricted only if the proposed transferee is an Affiliate of the transferor in the first Transfer.

For every Transfer to an Affiliate, if at any time the transferee in question ceases to be an Affiliate of the transferor, the transferee shall, unless authorised in written by the Board of Directors, transfer all its transferred shares in the SIF back to the transferor as soon as possible.

d) Prior approval

During the lifetime of the SIF, Transfers of Transferable Shares to any Person, except for the Transfers referred to in paragraph c) of this Article 12 for any reason whatsoever, shall be subject to the prior written approval of the Board of Directors.

The Board of Directors will have full discretion in making this decision; it shall not be subject to any restrictions and is not required to reason its decision.

Where approval is given, the completion of the Transfer of shares shall take place within 20 Business Days following notification of such approval or expiry of the period of 20 Business Days provided for in the above paragraph.

e) Compensation

The SIF shall be reimbursed by the transferor for any reasonable costs incurred with respect to a Transfer.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: F. GIBERT, C.GESCHWIND et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 29 mai 2015. 1LAC / 2015 / 16593. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015098239/165.

(150108707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

REM624, Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.486.

L'an deux mille quinze, le onze juin.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société anonyme de droit luxembourgeois, 6 24 LBI International, établie et ayant son siège social à 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, représentée par son administrateur-délégué Madame Carole DUMONT, dirigeante de sociétés, née le 26 juillet 1964 à Sallanches (France), demeurant au 6-10 rue de la Cure, F-75016 Paris (France);

2. La société anonyme de droit belge, LBI Investissements, Drève Richelle 161, Bte 48, B-1410 Waterloo, Belgique, représentée par Madame Carole DUMONT, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée Waterloo (B), le 11 juin 2015;

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes sont les actionnaires ("les Actionnaires") de la société REM624, (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant le siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, du 31 août 2006 sous le numéro 1650. Les statuts de la société ont été modifiés:

- suivant acte du 29 juin 2006 par-devant Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, du 14 septembre 2006 sous le numéro 1722;

- suivant acte du 21 décembre 2007 par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, du 15 février 2008 sous le numéro 399;

- suivant acte du 18 juillet 2008, par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, du 29 août 2008 sous le numéro 2102;

- suivant acte du 20 juillet 2009, par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, du 20 août 2009 sous le numéro 1606;

L'Assemblée générale extraordinaire, à laquelle 8000 actions sur les 8000 actions émises, représentant les 100% du capital social, prend les décisions suivantes:

Première Résolution

L'Assemblée générale extraordinaire, constatant expressément que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire, décide de modifier l'objet social de la Société et, par conséquent, de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder, pour son propre compte, à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

L'objet social consiste également, pour l'ensemble de ses filiales, dans la réalisation d'études d'implantation, de faisabilité ou autres, de conception et suivi de projets, des procédures administratives ou autres se rapportant à l'organisation et le contrôle de celles-ci.

Elle pourra, en outre, mettre à disposition de ses filiales, des ressources humaines, techniques, know-how et autres moyens qu'elle juge nécessaire afin de garantir l'optimisation du développement de celles-ci.

Elle peut en outre, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, ou financières et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à favoriser l'accomplissement de son objet social.»

Deuxième Résolution

L'Assemblée générale extraordinaire décide de transposer la loi sur les titres au porteur la Société et, par conséquent, de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou de changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11 bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut lui être délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant, qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par le dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.»

Troisième Résolution

L'Assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle et, par conséquent, de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

101952

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Dumont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 juin 2015. 2LAC/2015/13170. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2015.

Référence de publication: 2015098633/101.

(150108836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Blagnac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 119.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLAGNAC INVESTMENTS S. à R.L.

Référence de publication: 2015094113/10.

(150104827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Vaneriaux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 176.856.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «VANERIAUX S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 juin 2015, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juin 2015. Relation: EAC/2015/13215.

- que la société «VANERIAUX S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 176856,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1447 du 19 juin 2013. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1047 du 24 avril 2014,

se trouve à partir de la date du 9 juin 2015 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 12 mai 2015 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2015.

Référence de publication: 2015092701/28.

(150103804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.
